

La justice s'est prononcée : le collège du Val de Vire doit fermer

Mercredi 7 février 2024, le tribunal administratif de Caen n'a pas jugé recevable des arguments du collectif qui se bat pour le maintien du collège du Val de Vire.



Le collectif contre la fermeture du collège du Val de Vire s'était rendu au conseil départemental du Calvados pour dire sa colère en décembre 2022.

Le collectif contre la fermeture du collège du Val de Vire avait déposé un recours devant le tribunal administratif de Caen. L'objectif : faire annuler la décision du conseil départemental du Calvados de fermer le collège du Val de Vire.

Après l'audience du mois de janvier dernier, les juges n'ont semble-t-il pas retenu les différents arguments avancés par le collectif (comme la baisse annoncée des effectifs) et rejeté le recours. Le collectif devra également verser 1 500 euros au Département du Calvados.

[Tribunal. Collège du Val de Vire : un coup dur, mais « rien n'est encore joué »](#)

Une décision qui met un point final à un long combat qui avait commencé au lendemain de l'annonce de la fermeture en septembre 2022.

De son côté, le collectif confie "devoir digérer la nouvelle" avant d'en dire plus sur la suite qu'il compte donner ou pas.